

Communiqué de presse

Le conseil général de Loir-et-Cher solidaire des éleveurs

Maurice Leroy, président du conseil général de Loir-et-Cher, débloque 350 000 euros pour venir en aide aux éleveurs de bovins et d'ovins, touchés par l'épizootie de fièvre catarrhale ovine (FCO) depuis l'hiver 2007. Cette aide exceptionnelle a été votée à l'unanimité par l'Assemblée départementale le 19 juin dernier.

« Il est de tradition au conseil général que nous soyons solidaires, aux côtés des agriculteurs et des éleveurs, dans les situations difficiles. Grâce à cette enveloppe exceptionnelle, le Département montre combien le soutien aux filières ovines et bovines est essentiel alors que le marché des brouillards est contrarié, que des charges lourdes pèsent sur les exploitations et que le montant des dépenses sanitaires augmente ». Maurice Leroy, session plénière du conseil général, 19 juin, à Blois.

Ce soutien exceptionnel du conseil général comprend deux volets. Pour le volet sanitaire, 183 000 euros sont destinés immédiatement aux éleveurs qui réalisent des vaccinations volontaires, des désinsectisations et certaines analyses sur leur bétail. Le volet économique prévoit d'indemniser les éleveurs dont les exportations d'animaux ont été bloquées depuis l'automne 2007 et dont les animaux étaient maintenus dans les élevages, entraînant un fort surcoût alimentaire. Les éleveurs concernés recevront dans les jours à venir un courrier les informant des modalités de versement de l'indemnisation.

Informations pratiques

Pour tous renseignements, contacter le service de l'environnement et de l'agriculture du conseil général au 02 54 58 41 70

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr